

Le **29 janvier 2013** à 20 heures 30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mmes Marie-Thérèse HURNI, Marie-Thérèse DORE, Ghislaine PERRIN, Mrs Michel COURAGEOT, Gilbert KUHNER, Philippe LESEUR, Francis MAJORKIEWIEZ, Michel PAULIN, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN, membres du Bureau.

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 11

Membres Votants : 11

Le Président remercie les vice-présidents et élus l'ayant remplacé et secondé durant sa période de convalescence.

### **Coopération intercommunale**

Le Président informe les membres du Bureau de l'adhésion, par arrêté préfectoral, de la commune de Sexfontaines, au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Des documents d'information ont été transmis aux habitants de Sexfontaines ainsi que la demande au maire de la commune, d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siègeront aux conseils communautaires.

**Modification des rythmes scolaires** : Le Président indique que la communauté de communes n'ayant pas la compétence scolaire, celle-ci n'a pas à se positionner sur cette question. Toutefois, il souhaite faire part de son avis à ce sujet.

M. Maillot, souligne être favorable à cette modification des rythmes scolaires. Cette décision doit toutefois être prise en adéquation avec les transports scolaires. Elle aura également un impact non négligeable sur la gestion des temps périscolaires dont la communauté de communes a la charge.

M. Voirin intervient pour indiquer que cette modification des rythmes scolaires, entraîne pour la commune de Froncles, des changements importants en termes effectivement, d'accueils périscolaires, de transports... Les élus de Froncles souhaitent une concertation préalable avec le SITS de Froncles, les enseignants, les parents d'élèves... L'échéance actuelle de mise en place pour la rentrée 2013 ne permettra pas de tenir compte d'une réelle cohérence territoriale.

M. Roy souligne le même besoin d'avoir, au niveau de la commune de Bologne, une concertation avec les enseignants, parents d'élèves... Il ajoute que l'incidence sur la Délégation de Service Public confiée aux Francas pour l'organisation des accueils périscolaires n'est pas négligeable et qu'il convient de bien y réfléchir.

Un avis unanime des membres du Bureau sera donc présenté au conseil communautaire concernant cette modification des rythmes scolaires où la position des élus, concernés par des écoles, est de demander une dérogation afin d'organiser cette modification pour la rentrée scolaire 2014.

Les membres du Bureau proposent donc de renouveler la DSP « enfance-jeunesse », qui arrive à échéance au 31 mai 2013, jusqu'au 31 août 2014. D'ici la fin de cette nouvelle DSP, il sera nécessaire de réfléchir à une cohérence territoriale pour l'organisation du temps scolaire et périscolaire.

**Analyse financière de la communauté de communes** : Le Président présente une analyse financière portant sur les années 2006 à 2012 ainsi qu'une analyse prospective sur les années 2013 à 2016.

L'analyse financière fait le point sur :

- L'évolution des charges et des produits en fonction des compétences transférées ;
- Les investissements réalisés depuis la création de l'intercommunalité, à savoir : 9 962 899 € dont plus de 1 748 000 € en autofinancement ;
- La capacité d'autofinancement dégagée par la communauté de communes chaque année ;

Les conclusions de cette analyse indiquent qu'il conviendrait :

- D'avoir une meilleure adéquation entre la capacité d'autofinancement réelle de la CDC et le mode de financement des immobilisations → Recourir à l'emprunt pour le financement des immobilisations plutôt qu'utiliser les ressources propres de la CDC ;
- Anticiper les frais financiers (capital et intérêts) et coûts de fonctionnement induits par les immobilisations → mettre en place des Autorisations de Programmes/ Crédits de Paiements (APCP) et réaliser un programme pluriannuel des investissements ;
- Diminuer les charges de fonctionnement → mutualiser les moyens (personnel, matériel...) ;
- Augmenter les recettes de fonctionnement :

- Fiscalité
- DGF (par le biais de l'augmentation du CIF)
- Produits des services (tarifs des locations, services...)

L'analyse financière prospective confirme le besoin d'augmenter les recettes propres de la collectivité.

M. Roy indique qu'il conviendrait d'avoir une analyse encore plus fine ne portant que sur le coût réel des postes sans inclure les charges compensées par les produits, les ressources ou charges exceptionnelles...

Il ajoute qu'une restructuration de la dette peut aussi être une solution pour diminuer le remboursement du capital de la dette et donc d'améliorer la capacité de financement de la communauté de communes.

M. Maillot souligne qu'il proposera une augmentation de la fiscalité et qu'il va demander des simulations auprès des services fiscaux.

M. Leseur indique qu'il faut être vigilant et ne pas se servir de ce seul levier pour augmenter les recettes de fonctionnement.

Les élus conviennent de la nécessité de tenir compte de toutes les possibilités offertes à la communauté de communes : augmentation des impôts, hausse des tarifs des services, contrôle des charges de fonctionnement, augmentation du Coefficient d'intégration fiscale (ex : prise de la compétence scolaire)...

### **Ouverture de crédits par anticipation :**

En cette période de début d'année, le Président propose d'ouvrir des crédits en investissement, par anticipation. Ceci afin de permettre le paiement des travaux en cours et déjà engagés.

Il sollicite également l'autorisation d'acheter un véhicule de services, comme il en avait été convenu lors de la dernière réunion de Bureau. Ce véhicule sera à usage principal de M. Gullaude, ingénieur territorial intervenant sur les communes de la communauté de communes dont essentiellement Bologne et Froncles.

Le Président indique qu'il convient aussi de prévoir par anticipation au budget, le versement des subventions à certains organismes comme Les Francas (dans le cadre de la DSP), l'association Poinfor (dans le cadre de son marché de prestation de services chantier d'insertion).

Un détail des comptes sera transmis au conseil communautaire.

Les membres du Bureau acceptent à l'unanimité ces propositions.

### **Vente partielle bâtiment SOTRABOIS**

Le Président informe que M. Durné a fait savoir qu'il souhaitait acheter une partie du bâtiment actuellement loué sur la ZAE de la Rochelotte à Froncles.

Une analyse du coût du bâtiment et de sa rénovation a été demandée à M. Gayet et un prix de vente a pu être déterminé.

Délibérant sur le principe de la vente du bâtiment, certains élus souhaiteraient connaître la destination de la partie vendue à M. Durné. Ils craignent certaines complications au niveau de la copropriété à venir.

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis sur cette vente avec 3 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

Cette proposition sera soumise au prochain conseil communautaire.

### **Personnel :**

Recrutement micro-crèche : afin de faire face aux inscriptions constantes au niveau de la micro-crèche, ainsi qu'au changement de personnel, la commission sociale s'est réunie afin d'auditionner des candidats. Cette commission étant composée de nombreuses personnes, il convient de déterminer un jury de recrutement spécifique pour la micro-crèche. Habitué à l'exercice, Mme Hurni, Mme Perrin, M. Noirot, composeront ce jury, accompagné de la directrice de la micro-crèche. La commission sociale déterminera au préalable les besoins et types de postes à pourvoir.

Mme Hurni précise qu'il faut être vigilant au sujet des recrutements. Une personne ayant le CAP Petite Enfance peut être à l'aise pour travailler en école maternelle mais pas forcément avec des nourrissons. Contrairement au travail en école où l'agent n'intervient que pour aider l'enseignant dans la prise en charge de l'élève, en micro-crèche, l'agent doit être polyvalent et autonome (confection des repas, soins aux enfants, animation, entretien des locaux...).

**Recrutement maison de pays :** Un jury est également composé pour le recrutement du futur animateur de la Maison de Pays. Une fiche de poste a été arrêtée par la commission « Maison de Pays ». Elle est couplée au recrutement pour 50% du temps à un agent d'accueil pour la mairie de Bologne. Sont désignés à cette commission : M. Roy, M. Noirot, Mme Hurni et Nadège Toutain.

En fonction des disponibilités de l'agent recruté, des formations lui seront proposées auprès des partenaires de la Maison de Pays afin de prévoir une ouverture début avril.

**Titularisation poste Chargée de Mission :** Le Président explique qu'un dispositif temporaire permettrait de titulariser Marion Bournac, sous réserve de la réussite à un entretien professionnel avec un jury.

M. Maillot indique que Marion occupe un poste « en attente de concours ». N'ayant pas obtenu de concours jusqu'ici, ce poste n'a pas évolué au niveau de la rémunération. Mme Bournac a cependant pu bénéficier en 2012 d'une transformation de son CDD en CDI.

Quoique favorable à l'accès direct à un premier poste par concours, le Président propose de créer un poste d'Attaché titulaire afin de permettre à Marion d'être titularisée grâce à ce dispositif.

Les élus présents sont favorables à cette proposition compte-tenu du dévouement de Marion à son poste et de son cursus universitaire correspondant au niveau d'attaché.

### **Compétence enfance-jeunesse**

Micro-crèche de Froncles : une réunion de travail sera programmée prochainement afin de déterminer le devenir du bâtiment beausoleil, cédé par Hamaris. L'acte de cession est toujours en cours. Le géomètre doit remettre à Hamaris un relevé topographique pour la division cadastrale.

### **Chantier d'insertion**

Le Président indique que le marché de prestation de services avec Poinfor, arrive à échéance au 05/05/2013. Il propose de relancer un marché en modifiant le cahier des charges. En effet, est inclus dans ce marché, la mise à disposition d'un encadrant pédagogique (1 jour par semaine) et un encadrant technique (4 jours par semaine).

M. Maillot propose que la Communauté de communes recrute directement un encadrant technique qui suivra le chantier d'insertion, mais qui pourra également intervenir sur les différents bâtiments communautaires.

L'utilité de ce recrutement est de disposer d'un agent tout en diminuant le coût du montant accordé à POINFOR.

Après en avoir délibéré, le Bureau accepte à l'unanimité cette proposition.

### **Travaux Château de Vignory**

Le Président sollicite l'accord du Bureau au sujet d'une demande de subvention à déposer pour les travaux de la porterie du château de Vignory. Estimés à 336 000 €, le coût pour la communauté de communes est de 10%. Les membres du Bureau acceptent le plan de financement tel que proposé et autorise le Président à déposer des demandes de subvention.

Concernant la tour au puits, M. Maillot informe qu'un modificatif sera apporté aux travaux de couverture initialement prévus. En effet, le toit « parapluie » ayant pour but de protéger la consolidation faite de la tour, sera surélevé afin d'obtenir un chemin de ronde accessible et d'en faire un point de vue.

L'inauguration des travaux réalisés sur le château aura lieu la veille de la fête Médiévale, soit le 31/05/2013.